

Interpellation présentée par le député :
M. Eric Stauffer

Date de dépôt : 15 décembre 2009

Interpellation urgente écrite

Affaire HSBC et clients dénoncés au fisc français par un ex-employé: les frontaliers un danger pour Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Selon la presse, la succursale suisse de la banque HSBC a été victime du vol de certains fichiers bancaires par l'un de ses ex-employés. Les noms de clients auraient été dénoncés au fisc français selon le journal français « Le Parisien », qui donne des précisions. Le quotidien indique qu'un ex-cadre informatique de la filiale suisse de la banque aurait dérobé cette liste confidentielle, causant ainsi une grave crise de confiance. Cela révèle une grande faiblesse de Genève.

En effet, les employés de banque et informaticiens frontaliers sont les plus exposés aux pressions de l'Etat français. Ce dernier, sous l'impulsion du ministre du Budget Eric Woerth, a choisi d'attaquer par tous les moyens les clients des banques suisses.

La situation de ces travailleurs frontaliers est en effet particulièrement inconfortable, puisqu'ils sont situés à cheval entre deux régimes politiques différents. Genève défend la liberté individuelle et le secret bancaire, alors que la France prône la chasse aux contribuables et le harcèlement fiscal.

Il est irresponsable de laisser ces travailleurs, employés dans un secteur stratégique, être exposés à ces dangers. C'est la loi genevoise qui est bafouée, ainsi que les grands principes de l'Etat de droit.

Certains employeurs du secteur bancaire, naïvement pro-européens, comprennent enfin qu'ils se sont trompés et qu'ils prennent des risques considérables pour leurs établissements et la place financière genevoise, grand employeur de notre canton.

Le Conseil d'Etat, face à une violation aussi importante de notre Etat de droit, ne peut rester sans réagir et doit prendre les précautions qui s'imposent dans la guerre économique-financière que lance le ministre du Budget français Eric Woerth. Nous devons faire un état des lieux du personnel frontalier qui se retrouve dans des postes sensibles, informer les entreprises des dangers et veiller à ce que la surveillance sur le système bancaire soit correctement appliquée.

L'abus des travailleurs frontaliers, et en particulier dans les secteurs-clés de l'informatique et de la banque, devient un danger parmi les plus graves pour l'avenir de Genève. Nous avons le devoir de réagir.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Question :

Que compte entreprendre le Conseil d'Etat face au danger que représentent les travailleurs frontaliers, dans les secteurs stratégiques de l'informatique et de la banque, pour faire respecter l'honneur de la République et canton de Genève ?